



## Terrain de loisir avec bungalow cadastré

Par **plume0676**, le **02/06/2008** à **15:20**

**Bonjour, Nous venons d'acheter un terrain en zone NC celui ci est a 100 metre des habitations, le maire refuse le raccordement EDF j'ai 2 enfants de 3 et 5 ans et nous payons une taxe d'habitation en plus!!!  
Y a t'il un recours pour avoir l'electricité ? Merci**

Par **bolea2007**, le **17/06/2008** à **15:43**

salut j ai le meme type de bien que toi un chalet en dur cadastre cloturer avec l electicite en zone nc avec voisin dans vrai maison a cote et nombreuse habitations a 30 metres je paye aussi impot locaux et foncier mais je n ai pas l eau ni le tout a l egout ni le telephone. les maires ont beaucoup de pouvoir depuis que l etat lutte contre la cabanisation donc par crainte que quelqu un habite ce bungalow a l annee le maire a le droit de t empecher tous ces services . il ne te reste plus qu a avoir de bonne relation avec le maire car lui seul peu t accorder les autorisationset cela me parait quasiment impossible . l etat veut avoir une reserve de foncier pour ces besoins avec les magouilleurs de promoteurs afin d avoir des terrains disponible nc qui coute donc peu cher en expropriation et qui deviennent constructible pour les promoteurs en echange d un programme immobilier contenant un peu d hlm a duree limitee 30ans le reste en prive puis 30 ans apres tout au promoteurs vive la france de plus les maires ont pour consigne urbanistique de favoriser l evolution des reseaux eaux edf etc qui existe deja afin que les villes se rejoigne bien symetriquement afin qu il n y ait plus d urbanisation en doigt de gant fini les coin tranquille et les affaires pour les particulier. par contre comme ton bien est cadastre le maire ne pourra jamais te le faire detruire par contre verifit si tu as un permis de contruire pour savoir si apres sinitre tu peu reconstruire . comme vous j ai le meme type de bien que vous ce serait sympa de se tenir au courant des differentes

demarches que chacun d entre nous feras de son cote afin echanger infos peut a plus tard sur ce site .